



**CONCOURS DE RECRUTEMENT DIRECT  
DE MEMBRES DU CORPS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS  
ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL**

Au titre de 2017

\*\*\*\*\*

**Session des 6 et 7 septembre 2016**

**Deuxième épreuve commune d'admissibilité :  
Questions appelant une réponse courte**

Durée de l'épreuve : 1 heure 30

Coefficient 1

Questions :

1. La décision implicite.
2. L'occupant privatif du domaine public.
3. Les services du Premier ministre.
4. Les recours administratifs préalables.

Attention :

- chaque question doit faire l'objet d'une réponse qui ne doit pas dépasser deux pages pleines ;
- commencer par la 3<sup>ème</sup> page de la copie ;
- ainsi l'ensemble des réponses tiendra au maximum sur une copie et deux intercalaires.